

Dossier de presse

Cœur de village : redessiner collectivement l'avenir du centre-ville de Saint-Imier



Photo : Sebastian Wileczelek

La mobilité douce et le maintien d'un centre-ville dynamique au cœur des enjeux

Riche de ses 5215 habitants, Saint-Imier est la plus grande commune du Grand Chasseral. Elle constitue l'une des grandes localités horlogères de la région. Du point de vue urbanistique, elle s'est développée selon les principes d'alignement de Charles-Henri Junod, sur le modèle de La Chaux-de-Fonds, avec de grandes qualités urbanistiques et architecturales encore très visibles aujourd'hui. Saint-Imier est inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), lequel compte 1200 sites à l'échelle nationale.

Au-delà de ces qualités urbanistique et esthétiques incontestables, la commune fait face à un certain nombre de défis :

- **Le prochain déplacement de la Migros** dans le quartier de la gare interpelle quant à l'évolution de la vie commerciale au centre-ville. L'ouverture de cette enseigne constitue certainement l'opportunité de redonner du dynamisme au quartier de la gare, mais elle générera potentiellement un important changement d'habitudes dans le centre de la localité, la Migros étant installée à la rue Baptiste-Savoie 62 depuis la fin des années 1980.
- Si le nombre d'habitants reste globalement stable à Saint-Imier, **la Municipalité peine à attirer de nouveaux concitoyens**, générant des répercussions sur l'offre de services et le maintien d'une vie économique locale dynamique. Le contexte difficile que rencontrent les commerces de la place (ventes sur internet, concurrence des grandes villes alentour) constitue un facteur accroissant.
- **La place de la voiture dans l'espace public**, notamment au niveau des zones de stationnement, constitue également une source de réflexion. Tout comme **la qualité des cheminements piétonniers** entre les différents quartiers. Tous deux contribuent à la qualité du cadre de vie et font figure d'enjeux importants.
- En plein centre, **la Place du Marché** suscite également des interrogations. Aujourd'hui principalement utilisée comme parking en dehors des jours de marché, elle pourrait trouver d'autres affectations, ce que suggère par ailleurs l'ISOS dans ses recommandations. La Commune souhaite associer ses habitants pour identifier les leviers d'action permettant d'adapter la gestion du stationnement.
- **La place des arbres dans le centre-ville** a récemment fait l'objet d'une mention demandant un effort important de verdissement. La localisation de futures plantations ne peut se faire sans concertation ni prise en compte des besoins d'utilisation de l'espace publique (place en été, zone de stationnement, gestion du déneigement, îlots de chaleur urbains et besoins d'espace de fraîcheur, entretien du patrimoine arboré existant, etc.).

Pour répondre à ces nombreux questionnements, la Municipalité de Saint-Imier lance une réflexion commune à mener sur deux axes prioritaires : le renforcement de la vie économique locale et l'amélioration des conditions de mobilité. Un processus à long terme est lancé dont la première étape consiste en une consultation citoyenne visant à comprendre les usages et les besoins tant des commerçants et restaurateurs que des habitantes et habitants de la localité.

Deux objectifs majeurs découlent de ces axes de travail :

- Maintenir un centre-ville dynamique, animé de ses différents commerces
- Agir sur le renforcement de la mobilité douce dans la localité et les cheminements dans le cœur de la cité

Afin d'accompagner cette évolution, la Commune a sollicité le Parc Chasseral pour intégrer une démarche « cœur de village » dans ses réflexions. Celle-ci permettra de travailler étroitement avec les commerçants et restaurateurs mais aussi avec les habitant·e·s pour construire conjointement l'avenir de Saint-Imier. Les avis et commentaires recueillis tout au long de cette procédure consultative permettront aux autorités politiques de la ville de prendre les meilleures décisions en finalité.

La participation comme moteur du processus

La démarche de valorisation du cœur de la localité de Saint-Imier démarrera par deux étapes, ancrées dans la volonté d'impliquer la population et les acteurs locaux :

- **Établissement d'un diagnostic partagé afin de mieux comprendre les usages et les pistes d'amélioration, notamment du point de vue des habitants et des commerçants/exploitants d'établissement accueillant du public** : cette première étape passe par la mise en place de processus participatifs développés en étroite collaboration avec le Parc Chasseral. Cette démarche est composée de deux enquêtes distinctes et de plusieurs ateliers/focus-groupes.

Sur la base de ce diagnostic, **définition des axes de travail à développer**, en se basant sur les résultats des processus participatifs ainsi que les actions possibles tout en les priorisant. Les acteurs locaux sont impliqués pour aider à prioriser les axes de travail et imaginer sa déclinaison. Cette étape permet de développer un plan d'actions partagé avec les habitants.

Calendrier

Pour mieux saisir les enjeux liés aux points décrits ci-dessus, la Commune a choisi de mener deux sondages en parallèle: l'un destiné aux habitants, l'autre aux commerçants et exploitants d'établissements accueillant du public (bars, restaurants, commerces, salons de coiffure, etc.)

- Février–Mars : phase de consultation large avec deux sondages en parallèle (via courrier et tout-ménage)
- Lundi 16 mars : séance d'information à destination des commerçants
- Avril : Analyse des sondages
- Mai: stand d'information sur le marché
- Juin : Ateliers participatifs ouverts à la population
- Septembre : Restitution publique et identification d'actions prioritaires.

La Commune adaptera le processus au fur et à mesure des besoins et se réserve la possibilité de mettre sur pied des démarches complémentaires. Elle attend des résultats tangibles d'ici au mois d'août, lesquels devraient permettre :

- **d'établir un plan d'actions** qui permettra de prioriser les mesures à mettre en place
- **de tester des actions pilotes** : dans cette phase, l'idée est de tester des outils et des actions pilotes de façon transitoire, avant de lancer les projets finaux. Cette étape est centrale pour permettre d'affiner les projets à mettre sur pied et d'avoir la possibilité de les adapter.

L'ISOS, une reconnaissance pour les communes

L'ISOS – l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse – identifie et documente les sites construits remarquables de Suisse afin de documenter et faire reconnaître leur valeur patrimoniale. Il s'appuie sur trois dimensions :

- les qualités architecturales des bâtiments
- les qualités spatiales au sein du tissu bâti (places, voirie, organisation de l'urbanisme)
- les qualités du site (relation entre le tissu bâti et son environnement immédiat).

Ce recensement fédéral établit un certain nombre de recommandations pour un développement harmonieux de ces villages et villes d'exception.

Figurer dans l'ISOS pour une commune est une reconnaissance de son caractère d'exception. L'ISOS identifie les qualités des sites qu'il répertorie, mais ne place aucun objet sous protection. C'est un inventaire de référence qui doit être pris en compte lors des processus de décisions concernant des mesures d'aménagement du territoire, un objectif inscrit dans la Constitution fédérale.

« Cœur de village » dans le Parc Chasseral: un projet démarré en 2019 à Nods

Le Parc naturel régional Chasseral conseille la commune de Saint-Imier en s'appuyant sur une démarche « cœur de village », qui constitue l'une des missions de base du Parc. Il a testé ce genre de démarche en accompagnant le village de Nods entre 2019 et 2022 dans un projet nommé « Habiter Nods » pour répondre aux différents enjeux présents dans cette commune ISOS, notamment les problématiques de transformation et de rénovation des bâtiments vides ainsi que la mobilité sur le chemin des écoliers. Etat des lieux du bâti, fiches techniques d'analyse transversale à destination des propriétaires ou encore concours pour aménager le chemin des écoliers ont notamment été réalisés. Une exposition photographique présentée dans le village sur d'anciennes façades a conclu ce projet-pilote.

S'appuyant sur cette première expérience, le Parc a mené entre 2022 et 2025, plusieurs enquêtes auprès de dix communes ISOS intéressées, afin de mieux comprendre leurs enjeux spécifiques en vue de consolider la démarche « cœurs de village ».

Informier et sensibiliser, améliorer les espaces publics et la mobilité, accompagner la densification, entretenir les éléments paysagers et rénover les bâtiments vides figurent parmi les thèmes récurrents des communes ayant répondu à cet appel. En 2026, deux communes sont engagées dans une démarche « cœur de village » : Saint-Imier et Orvin.

Une démarche dédiée aux villages

Travailler sur les « cœurs de village » implique une démarche alliant plusieurs aspects de la vie d'un village ou d'une ville de moyenne importance, comme ici à Saint-Imier. Ce type de projet peut autant prendre en compte la revalorisation du centre ancien, la dynamisation du commerce de proximité et la gestion des modes doux de mobilité. Objectif : renforcer l'attractivité et la qualité de vie tout en respectant l'identité paysagère et patrimoniale des localités. Cette démarche s'appuie toujours sur une forte implication des habitants et autres usagers de la ville/village. Les mesures mises en place sont évolutives et peuvent comprendre par exemple des solutions peu onéreuses et innovantes comme l'accompagnement de changements d'usages.

Ce type de démarche permet de développer des projets sur mesure adaptés au contexte de chaque commune.

Quelques **exemples d'actions illustrant une démarche « cœur de village »** :

- **Réaménagement urbain** : transformation de places, piétonnisation, verdissement, aménagement de terrasses.
- **Renforcement de la vie locale** : transformation des commerces vides, création de marchés, mise en place de politique d'animation.
- **Mobilité** : Amélioration du stationnement, transformation de cheminements

Informations & contacts :

Municipalité de Saint-Imier
Nicolas Vuilleumier
Chef du Service urbanisme et mobilité
Nicolas.vuilleumier@saint-imier.ch
+41 32 942 44 35

Parc régional Chasseral
Géraldine Guesdon
directrice adjointe
géraldine.guesdon@parcchasseral.ch
+41 32 942 39 52

www.saint-imier.ch/sondage



(Photos : @Sebastian Wileczelek)